

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 Août 2026**

Le six Août deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD, M. François TRAVERS, Mme Maryline AVERTY, M. Joseph BLANCHARD, Mme Isabelle ANACHE, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Mickaël BRISSET, Mme Céline LERAY, MM. Cyrille BRUNETEAU, Gwenaël JAUNATRE, Kévin MERCERON, Mme Evy GRASSET.

Etaient excusés : M. Guillaume TEMPLIER donne pouvoir à M. Cyrille BRUNETEAU, Mme Amélie BLANCHET donne pouvoir à Mme Valérie GAUTIER, Mme Sandra GABORY donne pouvoir à Mme Isabelle ANACHE, Mme Julie BAZUREAU donne pouvoir à Mme Delphine THABARD, M. Damien GUITTENY donne pouvoir à M. Mickaël BRISSET.

Date de la convocation : 31 Juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Mme Delphine THABARD est nommée secrétaire de séance.

Dénomination de la voie aménagée rue des Fosses : (D2026-08-06-02)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par acte notarié en date du 16 Novembre 2023, la collectivité a acquis les parcelles cadastrées AD 312 et 314 afin de faciliter la réalisation des travaux rue des Fosses ainsi que le réaménagement des parkings.

Préalablement au classement de cette voie dans le domaine public communal, il convient de procéder à sa dénomination officielle. Deux propositions sont soumises à l'assemblée : *impasse des commerces* et *impasse des artisans*.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la dénomination des voies publiques relève des attributions du Conseil Municipal,

Considérant que la majorité des suffrages (13 voix) s'est prononcée en faveur de la dénomination « impasse des artisans » contre 4 voix pour « impasse des commerces » et 2 abstentions,

Le Conseil Municipal,

DECIDE que cette voie issue des parcelles AD 312 et 314 portera la dénomination officielle d'« *'impasse des artisans* ».

CHARGE M. le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

La Secrétaire,

Delphine THABARD



Fait à La Marne, le 6 Août 2026

Le Maire,

Jean-Marie BRUNETEAU.

